

N° 132

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 décembre 1980.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à assurer l'activité des mines de fer de Lorraine
dans l'intérêt national.*

PRÉSENTÉE

Par M. Raymond DUMONT, Mmes Marie-Claude BEAUDEAU, Danielle B I D A R D, MM. Serge B O U C H E N Y, Jacques E B E R H A R D, Gérard EHLERS, Pierre GAMBOA, Jean GARCIA, Bernard HUGO (Yvelines), Paul JARGOT, Charles LEDERMAN, Fernand LEFORT, Anicet LE PORS, Mme Hélène LUC, MM. James MARSON, Louis MINETTI, Jean OOGHE, Mme Rolande PERLICAN, MM. Marcel ROSETTE, Guy SCHMAUS, Camille VALLIN, Hector VIRON et Marcel GARGAR,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le bassin ferrifère lorrain en 1980.

En plus du charbon, du sel, de ses eaux minérales, de ses roches pour la fabrication de la chaux et du ciment et pour la construction ou la décoration (calcaires et granites), la Lorraine possède dans son sous-sol une richesse qui a contribué et qui peut encore contribuer pendant longtemps à son développement économique : il s'agit du minerai de fer du bassin ferrifère de Lorraine, la « minette », sur l'existence de laquelle s'est construite la sidérurgie française.

Ce bassin ferrifère est aujourd'hui menacé dans son existence même après avoir subi, depuis 1962, une opération de démantèlement sans précédent.

Sur 61 exploitations minières en activité en 1962, il n'en reste plus aujourd'hui que 25 ; il y avait, en 1962, 24.500 ouvriers, employés et cadres en activité. Au printemps de 1980, il n'en reste plus que 4.600.

Le patronat a décidé d'arrêter deux mines d'ici à la fin de 1981, trois ou quatre autres sont menacées de fermeture d'ici 1983, 600 à 800 nouvelles suppressions d'emplois sont déjà prévues pour la seule année en cours.

Au rythme actuel de la liquidation, il est vraisemblable qu'il ne restera guère plus de 3.000 salariés vers 1985 et que la production de minerai de fer ne dépassera pas 25 millions de tonnes par an.

Car, si la production a moins baissé que les effectifs grâce à une croissance rapide de la productivité, il n'en demeure pas moins que le tonnage extrait est passé de 61 millions de tonnes en 1961 à 52 millions de tonnes en 1974, et a à peine dépassé 30 millions de tonnes en 1979.

Cela est dû, certes, à une baisse des « exportations », soit vers l'étranger (Sarre et Luxembourg), soit vers les usines sidérurgiques du nord de la France. Mais la chute de la production est due essen-

tiellement à la chute accélérée des livraisons aux usines lorraines : en 1961, elles avaient consommé 34 millions de tonnes de minerai lorrain ; en 1974, année de la plus forte production sidérurgique en Lorraine, la consommation de minerai lorrain s'élevait encore à 34 millions de tonnes.

L'accélération du démantèlement de la sidérurgie lorraine depuis 1974 s'est traduite par une baisse considérable de la consommation de « minette » ; 21,4 millions de tonnes en 1978, soit une baisse de 37,4 % en quatre ans.

Oui, la crise du bassin ferrifère lorrain est intimement liée à la crise de la sidérurgie française : c'est la même volonté patronale de liquidation qui se manifeste dans les usines et dans les mines, c'est la même volonté de réduire la production de fonte et d'acier en Lorraine et d'utiliser pour cette production réduite de moins en moins de minerai lorrain. En effet, les minerais étrangers importés, après avoir remplacé le minerai lorrain dans les usines sidérurgiques du nord de la France, se substituent aujourd'hui en Lorraine au minerai lorrain : chaque jour, des trains entiers de minerai suédois ou brésilien entrent dans les usines lorraines.

Devant la légitime colère des sidérurgistes et des mineurs, devant la vigueur et la calme détermination de leurs actions contre la liquidation des usines et des mines, le grand patronat s'est engagé, avec les énormes moyens financiers dont il dispose, avec l'appui du Gouvernement français et de la commission de Bruxelles, dans une vaste campagne de dénigrement des travailleurs et des installations sidérurgiques et minières.

En ce qui concerne le minerai de fer lorrain, les revues patronales, et la grande presse régionale qui s'en fait souvent le complaisant relais, n'ont cessé de stigmatiser sa « mauvaise qualité », ses « difficultés d'extraction », son « coût trop élevé », les « difficultés à l'utiliser dans les hauts fourneaux », « la consommation élevée de coke » qu'entraînerait son utilisation.

Ils veulent ainsi faire douter d'eux-mêmes les travailleurs, ils veulent les faire douter de l'atout que représente, pour la France, le bassin ferrifère lorrain pour tenter de calmer leur colère et de freiner leurs luttes.

Grâce aux explications données par le parti communiste français, ils n'ont pas réussi dans cette tâche.

L'ampleur et la vigueur des luttes menées depuis deux ans à l'initiative du P.C.F. ou à l'initiative de la C.G.T. pour l'avenir de la sidérurgie, des mines et leur nationalisation ont montré que la combativité des travailleurs était non seulement intacte, mais même qu'elle avait atteint un niveau sans précédent à la mesure de l'offensive du patronat et du pouvoir.

Mais les grands monopoles sidérurgiques et miniers ne renoncent pas : la liquidation du bassin ferrifère lorrain demeure, pour eux, un objectif à réaliser coûte que coûte parce que c'est pour eux un des volets du plan d'ensemble de liquidation de la sidérurgie lorraine dans un délai de dix à quinze ans !

Ce n'est pas parce que le minerai lorrain est « coûteux », de « mauvaise qualité », ou difficile à extraire, qu'ils l'abandonnent. C'est pour pouvoir concentrer une production réduite de fonte sur les hauts fourneaux les plus performants et les plus rentables qu'ils ont déjà commencé à charger ceux-ci avec des minerais importés et qu'ils veulent encore accroître les importations de minerais étrangers dans les années à venir pour ne conserver en activité qu'une quinzaine de hauts fourneaux dans toute la Lorraine : quitte pour eux à acheter de la fonte aux usines sarroises comme le fait déjà le groupe Sacilor-Sollac, qui fait venir de Dillingen 350.000 tonnes de fonte liquide par an, ce qui équivaut à l'importation de 800.000 tonnes de minerai riche ou à la production de 1,1 million de tonnes de minerai lorrain.

Un bassin d'avenir.

Contrairement à ce que prétendent les monopoles sidérurgiques ou leurs filières minières, le bassin ferrifère de Lorraine, qui s'étend sur 1.160 kilomètres carrés de Longwy à Nancy, n'est pas un bassin épuisé ou dépassé. Certes, il est exploité depuis près de cent vingt ans et il a subi, du fait des pratiques capitalistes, des dégradations irrémediables qui ont gâché une partie des réserves de minerai ; mais il reste encore aujourd'hui le plus grand bassin ferrifère de toute l'Europe à l'ouest de l'Oural et l'un des dix grands bassins ferrifères à l'échelle du monde.

Le bassin lorrain est le mieux situé de tous, car il se situe au sein d'une grande région industrielle : le minerai est utilisable sur place sans frais de transport excessifs, surtout lorsque, c'est souvent le cas, les hauts fourneaux sont installés à quelques kilomètres ou à quelques centaines de mètres seulement de la mine. A ces conditions exceptionnelles s'ajoute le fait qu'à quelques dizaines de kilomètres se trouve le bassin charbonnier le plus riche du pays.

Le bassin ferrifère lorrain est un de ceux où les conditions techniques et économiques d'extraction du minerai sont les plus favorables : il bénéficie en plus d'une main-d'œuvre d'une très haute qualification qui aime son métier et sa région, et qui détient à la fois l'expérience du « métier » transmise de génération en génération et la faculté d'adaptation aux techniques les plus modernes, comme le démontre toute l'histoire du bassin depuis trente ans.

En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'outil de production a été modernisé et se situe aujourd'hui à la pointe de la technique : la productivité a été multipliée par neuf entre 1950 et 1980 et, en 1979, le rendement par personne occupée et par poste a atteint 45 tonnes : chaque travailleur du bassin ferrifère produit chaque jour 1.350 F de minerai.

C'est toute cette expérience passée, tous ces efforts passés et présents de dizaines de milliers de travailleurs, c'est toute la souffrance des mutilés, c'est toute la peine des familles des tués à la mine que le grand patronat veut aujourd'hui rayer d'un trait de plume en prétendant liquider le bassin ferrifère de Lorraine sous le fallacieux prétexte qu'il est épuisé et que le minerai lorrain n'est pas rentable.

Or, le bassin ferrifère lorrain contient encore aujourd'hui près de 4,5 milliards de tonnes de minerai de fer, c'est-à-dire à lui seul l'équivalent de quatre ans de toute la production mondiale. Il pourrait fournir en fer toute la sidérurgie française pendant cinquante ans, car ce tonnage de minerai brut équivaut à 1,2 milliard de tonnes de *fer pur*, soit cinquante fois la consommation de la France en 1974, la meilleure année de la sidérurgie française. La Valeur de ce 1,2 milliard de tonnes de fer pur peut être chiffrée : du *prix* actuel de la tonne de fer pur contenue telle qu'elle est négociée sur le marché mondial du minerai de fer, elle s'élève à 180 milliards de francs actuels.

Sous chaque kilomètre carré du bassin ferrifère de Lorraine repose une richesse de 156 millions de francs !

A-t-on le droit de laisser les grands monopoles gaspiller une telle richesse ? La France peut-elle accepter que les hommes du grand capital commettent un tel gâchis et une telle dilapidation de ce qui est notre patrimoine national après avoir su en tirer profit ?

D'autant plus que le minerai de fer lorrain est parfaitement utilisable par la sidérurgie : les techniques actuelles de fabrication de la fonte et de l'acier permettent de s'en servir pour la fabrication des produits sidérurgiques, les plus élaborés, comme les tôles minces de la Sollac, comme les plus courants (poutrelles).

Le minerai lorrain est très compétitif.

Contrairement à ce que prétendent les sociétés sidérurgiques et minières, l'utilisation du minerai de fer lorrain ne constitue pas un handicap économique : avec la minette, on fabrique en Lorraine la fonte la moins chère du monde.

Les statistiques officielles françaises, — si bien celles qui émanent de la « direction générale des Douanes » que celles publiées

par le ministère de l'Industrie, démontrent sans aucune ambiguïté que la tonne de *fer pur* contenue dans le minerai lorrain coûte moins cher que la tonne de *fer pur* contenue dans les minerais importés, quelle que soit leur provenance.

Cela était le cas en 1974, année de forte production en Lorraine et en France : la tonne de *fer pur* du minerai lorrain coûtait 75 F contre 150 F pour celle contenue dans le minerai importé débarqué à Dunkerque (coût auquel il fallait ajouter le coût de transport de Dunkerque en Lorraine pour les minerais importés utilisés en Lorraine, soit 25 F par tonne de fer pur).

Même entre 1974 et 1979 (période pendant laquelle les sociétés minières étrangères brésiliennes ou suédoises ont pratiqué des prix de dumping pour écouler leurs stocks), l'avantage de prix se trouvait encore du côté du minerai lorrain.

Mais l'avantage du prix en faveur du minerai lorrain sera encore plus évident à partir du printemps de 1980. Toute la presse économique et financière a évoqué courant avril 1980 les hausses de prix qui allaient affecter les minerais importés de toute provenance : hausse du prix de vente au départ de la mine, hausse du prix du transport maritime et réévaluation du dollar par rapport au franc français (car les prix sont fixés en dollars). Au total, les prix des minerais importés débarqués à Dunkerque augmenteront de 30 à 35 % par rapport aux prix de 1974.

A partir du mois de mai 1980, la tonne de fer pur contenue dans le minerai lorrain coûte à Rombas ou à Longwy entre 95 et 110 F, la tonne de fer pur des minerais importés coûtera entre 210 F et 260 F selon la provenance.

C'est d'ailleurs ce que vient d'être obligé de reconnaître le ministre de l'Industrie, suite aux questions qui lui avaient été posées par les élus communistes. Dans une réponse à Antoine Porcu, député communiste de Longwy, M. André Giraud écrit que : « il est exact que pour des usines sidérurgiques proches du gisement lorrain le prix de la tonne de fer contenue dans la minette est bien moins élevé que celui de la tonne de fer pur contenue dans les minerais importés ».

Ce qui n'empêche pas M. le Ministre de prétendre que l'utilisation du minerai lorrain coûte cher en énergie (en particulier en coke sidérurgique). Cela est faux. En 1978, la consommation de coke par tonne de fonte produite à Usinor avec du minerai lorrain était de 508 kilogrammes, alors que la consommation de coke dans les hauts fourneaux utilisant du minerai importé se situait aux environs de 480 kilogrammes. Le coût supplémentaire imputable au minerai lorrain n'est donc que de 14 F par tonne de fonte (28 kilogrammes de coke à 500 F la tonne).

Même en y ajoutant un coût supplémentaire au niveau de l'agglomération (environ 6 à 8 F par tonne de fonte), on voit donc que l'utilisation du minerai lorrain non enrichi ne coûte en énergie que 22 F de plus. Or, la différence de prix entre minerai lorrain et minerai importé était de 56 F par tonne de fer pur contenue (ou, ce qui revient au même, par tonne de fonte).

Les conditions du développement.

Le développement et l'avenir du bassin ferrifère lorrain dans l'intérêt de la Lorraine et de la France impliquent que le Gouvernement qui détient aujourd'hui la majorité de contrôle des sociétés sidérurgiques et de leurs filiales minières en termine avec la politique actuelle de liquidation et mette en œuvre un plan de modernisation, d'adaptation et de développement, un plan qu'il faudra lui imposer par la lutte : l'ampleur et la vigueur des luttes déjà menées par les travailleurs des mines, les retraités et leurs familles montre la voie à suivre pour gagner.

Mettre un terme à la liquidation.

Il faut empêcher toute nouvelle fermeture de mine, toute nouvelle braderie du matériel et tout licenciement déguisé ou non. En effet, plusieurs mines sont menacées dans les trois ou quatre ans à venir ; pour la mine de Moutiers, l'arrêt de l'exploitation doit intervenir cette année.

Or, dans toutes ces mines menacées, il y a encore des réserves pour de longues années d'exploitation (près de 30 millions de tonnes à Moutiers).

Réouvrir les mines récemment fermées.

Dans toutes les exploitations minières fermées depuis 1976, il est techniquement possible de reprendre l'extraction après quelques semaines de travaux de remise en état des installations de surface et de fond. Les mines de Mancieulles, Giraumont, Hussigny, Angevillers, disposent encore de réserves importantes (plus de 20 millions de tonnes pour Mancieulles) et facilement accessibles avec les travaux déjà effectués pendant la période d'exploitation.

En ce qui concerne les mines arrêtées depuis longtemps (plus de cinq ans), une reprise éventuelle de l'exploitation est beaucoup plus difficile à réaliser à partir des installations actuelles souvent complètement hors d'usage — voire même impossible.

Cependant, il est sans doute possible de reprendre l'extraction d'une partie de leurs réserves à partir d'exploitations minières proches encore en activité.

Evaluer correctement les réserves.

Les évaluations restrictives des réserves effectuées par l'I.R.S.I.D. doivent être revues : pour cela, il faut *libérer* les remarquables chercheurs de cet organisme des contraintes que font peser sur eux le statut très particulier de l'I.R.S.I.D. et les « diktats » du grand patronat : on sait que le grand patronat ne considère comme réserves que ce qu'il a l'intention d'extraire dans les conditions de profit maximum et immédiat qu'il a lui-même définies et imposées aux chercheurs comme limites à leur travail scientifique. Cela implique une redéfinition du statut et des objectifs de l'I.R.S.I.D. pour que celui-ci puisse travailler dans la liberté et l'objectivité scientifique que réclame un tel travail de recherches.

A notre avis, ces nouvelles recherches devraient porter sur les concessions non exploitées (ou peu exploitées) et donc mal connues de toute la partie ouest du bassin ferrifère entre Longuyon et Sarney, où plusieurs milliers d'hectares de concession restent encore mal connus et dont les réserves potentielles n'ont pas été prises en compte dans les enquêtes déjà effectuées.

Les moyens techniques, les chercheurs qualifiés existent ou peuvent rapidement être mobilisés : il suffit que le pouvoir politique en décide ainsi.

Modifier le régime des concessions.

Le Code minier français a, par ses lacunes ou ses ambiguïtés, favorisé le gâchis des réserves et la spéculation sur les titres de concessions minières pour le plus grand profit des sociétés capitalistes. Ces mêmes sociétés, en revanche, ont su se dispenser du paiement d'une redevance minière correcte aux communes concernées et tenter d'échapper aux demandes, justifiées, de dédommagement présentées par les communes ou les particuliers victimes de troubles causés par leur exploitation (affaires d'Auboué, de Crusnes et d'Ottange).

Les élus communistes interviendront pour apporter au Code minier les modifications nécessaires pour imposer une utilisation rationnelle des richesses du sous-sol et pour que les dommages causés en surface soient rapidement et intégralement indemnisés.

Imposer aux sociétés exploitantes une meilleure utilisation du gisement.

Il faut imposer aux sociétés exploitantes un code d'exploitation rationnelle du gisement qui mette fin aux pratiques de gaspillage (sans cesse aggravées) mises en œuvre par les monopoles. Les travailleurs et les spécialistes savent que les sociétés exploitantes pratiquent un écrémage de plus en plus sélectif des couches de minerai, qui aboutit à la non-exploitation de couches ou de panneaux entiers de minerai, et donc au gâchis, parfois définitif, de dizaines de millions de tonnes de minerai en place. Dans certaines mines, pour une tonne de minerai extraite, deux tonnes sont laissées en place mais sont définitivement perdues et ne pourront plus jamais être récupérées dans l'avenir : ce sont au moins 500 millions de tonnes de minerai qui ont été ainsi gaspillées depuis 1962, date à partir de laquelle le grand patronat a commencé à liquider le bassin ferrifère, date de la première fermeture de mine.

L'enrichissement du minerai de fer.

L'enrichissement des minerais à teneur moyenne ou faible est une technique utilisée depuis longtemps : aux U.S.A., avec l'enrichissement des « taconites » du lac Supérieur à 27-29 % de teneur en fer ; en U.R.S.S., avec l'enrichissement de minerais de teneur similaire pratiqué dans la république du Kazakhstan.

Pour le minerai lorrain, l'enrichissement est utile et possible. Une grande installation industrielle, celle de Metzange (société Usinor), a fonctionné pendant quinze ans : jusqu'à sa fermeture, injustifiée, en 1978, elle a traité 5,4 millions de tonnes de minerai calcaire à 29-30 % de teneur et fabriqué 3,1 millions de tonnes de « concentré » d'une teneur de 40 % par le procédé dit de « séparation magnétique à haute intensité ». Ce concentré était utilisé par le haut fourneau de Thionville, arrêté en 1978.

L'installation pilote de la mine de Bazailles utilisant le procédé dit de « séparation magnétique à basse intensité » a fonctionné assez longtemps pour que soit démontrée la possibilité d'enrichissement des minerais siliceux les plus délaissés par les monopoles sidérurgiques dans leur course au profit maximum immédiat.

On sait que l'utilisation de minerai enrichi permet une marche régulière des hauts fourneaux avec une consommation réduite de coke sidérurgique et donc une meilleure qualité de la fonte d'affinage destinée aux aciéries.

Mais ce n'est pas le seul intérêt de l'enrichissement. En effet, ce procédé permettra d'utiliser rationnellement la quasi-totalité des gigantesques réserves du bassin ferrifère lorrain, quelle que soit leur nature (minerai calcaire ou siliceux), quelle que soit leur teneur (comprise entre 28 et 38 % de fer pur).

Aujourd'hui, les monopoles sidérurgiques se contentent de traiter en « agglomération » les minerais les plus riches, au-dessus de 33 % de teneur, ce qui leur permet d'obtenir un aggloméré à 42 % de teneur. Mais les monopoles sidérurgiques, ou les sociétés minières qu'ils contrôlent, écèrément le gisement lorrain : ils laissent de côté toutes les couches à moins de 35 % de teneur, qui représentent une part très importante des réserves.

C'est pour cela que les monopoles n'envisagent d'extraire qu'une partie des réserves et encore en laissant de côté les deux tiers des minerais siliceux les plus riches : leur objectif est d'extraire 600 à 700 millions de tonnes au maximum dans les quinze années à venir jusqu'en 1995, date de l'arrêt définitif de l'exploitation minière.

Or, tous les travailleurs des mines, tous les spécialistes savent qu'il y a encore, malgré les pertes irrémédiables qu'a entraînées la pratique de l'écèrage, plus de 4 milliards de tonnes de minerai de fer dans le bassin lorrain, soit de quoi fournir du minerai pour quatre-vingt-dix ans à toute la sidérurgie lorraine. Il y a dans notre sous-sol lorrain, en plus du charbon, une richesse naturelle dont la France pourra disposer pendant trois générations.

C'est pour que notre pays et ses travailleurs puissent en tirer le meilleur parti que nous sommes amenés à présenter un certain nombre de propositions qui correspondent à la fois à l'intérêt des mineurs et de leurs familles, à l'intérêt de la Lorraine et à celui de la France, et dont il s'agit dès à présent d'imposer la réalisation aux sociétés sidérurgiques.

Il faut que, dans un délai de cinq ans, la Lorraine dispose de cinq grandes usines d'enrichissement du minerai utilisant la technique expérimentée avec succès à Metzange. Il faut qu'une usine utilisant le procédé de Bazailles soit mise à l'étude dès maintenant. Il faut poursuivre les recherches sur une autre technique d'enrichissement, la technique par voie chimique, dont les chercheurs des Aciéries de Pompey avaient démontré l'intérêt.

D'abord, l'usine de Metzange doit être réouverte pour utiliser les réserves de minerai calcaire de la mine d'Angevillers et pour la formation du personnel qui sera employé dans les autres usines

que nous proposons. De même s'impose la remise en route de l'atelier pilote de Bazailles.

Les cinq usines (du type Metzange) que nous proposons seraient implantées pour trois d'entre elles à proximité des usines sidérurgiques et des mines toutes proches qui les alimentent :

— une usine d'enrichissement à *Moyeuvre*, qui utiliserait la production des mines Sacilor de la vallée de l'Orne pour la fourniture de minerai enrichi aux hauts fourneaux des usines de Jœuf, Rombas et Hagondange ;

— une usine d'enrichissement à *Hayange* pour l'alimentation des hauts fourneaux de la vallée de la Fensch (à Hayange et Sérémange) avec le minerai des mines Sacilor ;

— une usine d'enrichissement à *Longwy* sur l'emplacement disponible de la S.A.E.M. (filiale d'Usinor) entre Longlaville et Mont-Saint-Martin, qui utiliserait les minerais des mines de Longwy, Hussigny (qui devrait être réouverte) et d'autres mines de la société Usinor comme Joudreville.

Les deux autres usines d'enrichissement seraient installées dans le bassin minier lui-même : la solution la plus logique serait de les implanter :

— près de *Piennes* pour utiliser les minerais des mines du bassin de Piennes-Tucquegnieux (mines de Piennes, de Tucquegnieux, de Mancieulles [qui devrait être réouverte]) ;

— près de *Jarny* pour traiter les minerais des mines de Jarny, Droitaumont et Giraumont (qui devrait être réouverte).

La production de minerai enrichi de ces deux usines serait bien sûr utilisée en priorité en Lorraine. Mais une partie de la production pourrait être exportée vers la Sarre ou le Luxembourg dans la mesure où l'A.R.B.E.D. (qui contrôle les usines sidérurgiques sarroises et luxembourgeoises) voudra signer des contrats d'approvisionnement à long terme garantissant une marche régulière des installations.

Mais il semble plus *logique*, plus *conforme* à l'intérêt de la France, d'utiliser *en France* les tonnages de minerai enrichi qui ne seraient pas consommés par la sidérurgie lorraine : une solution, économique, semble intéressante.

Il faut se rappeler que deux usines lorraines situées en Meurthe-et-Moselle (celles de Pont-à-Mousson et de Pompey) doivent, pour des raisons techniques, utiliser les minerais hématites importés qui sont transportés, depuis Dunkerque, par trains complets par l'itinéraire Longuyon - Baroncourt - Jarny - Onville - Pagny-sur-Moselle.

Au retour (de la Lorraine vers Dunkerque), ces rames de wagons remontent à vide : il serait donc logique de les charger (à Jarny ou à Baroncourt) avec du minerai lorrain enrichi à destination des usines d'Usinor du nord de la France.

On pourrait ainsi écouler près de 1,5 million de tonnes de minerai enrichi, ce qui représenterait environ 8 % des besoins en fer pur d'Usinor dans ses usines non lorraines.

Cette fourniture de minerai enrichi aurait donc un double avantage : celui de réduire nos importations de minerai de fer et celui d'assurer aux usines d'enrichissement et aux mines lorraines un débouché supplémentaire et sûr : puisque, pour produire 1,5 million de tonnes de minerai enrichi, il faut traiter 2,3 millions de tonnes de minerai brut.

C'est aussi une solution peu coûteuse, puisque le coût de transport de Jarny à Dunkerque ne représenterait que le coût des manœuvres supplémentaires et de l'énergie électrique dépensée en plus pour la traction des wagons en charge.

En ce qui concerne le bassin ferrifère de Nancy, on a appris, à la fin d'avril 1980, la fermeture anticipée de la mine de Dieulouard-Saizerais. Or, une enquête de l'I.R.S.I.D., effectuée en novembre 1975, a démontré qu'il y a encore dans le bassin de Nancy de grosses réserves : au moins 150 millions de tonnes de réserves de minerai siliceux de teneur moyenne en fer (50,8 %) se présentant en couches d'épaisseur égale ou supérieure à 2,50 mètres et donc parfaitement exploitables avec les techniques actuelles.

De telles réserves donnent à l'exploitation une espérance de vie de plus de soixante-dix ans : la fermeture de la dernière mine de la région de Nancy est donc totalement injustifiée.

Car on peut, avec les couches actuellement exploitées et reconnues, faire vivre la mine pendant au moins cinq ans. Et on peut tout de suite commencer les travaux préparatoires d'exploitation des réserves (creusement de galeries d'accès).

Et surtout, on peut, d'ici à quelques années, installer à côté des deux installations d'agglomération déjà existantes une usine d'enrichissement fonctionnant avec le procédé déjà utilisé avec succès à Bazailles pour les minerais siliceux.

Revaloriser le métier de mineur.

En trente ans, le métier de mineur a beaucoup changé : il n'est plus, comme dans le passé, un métier où primait la force physique.

L'utilisation de techniques nouvelles et d'un parc important de machines complexes et coûteuses exige des mineurs un niveau élevé de formation technique, ainsi qu'une adaptation continue au changement des appareils et des conditions de travail.

Revaloriser le métier de mineur de fer, c'est tenir compte de l'énorme effort, passé et présent, des mineurs qui se traduit par un accroissement de la productivité sans égal.

C'est permettre aux mineurs en activité de perfectionner leurs connaissances professionnelles et générales.

Revaloriser le métier de mineur, c'est aussi et surtout l'augmentation générale des salaires, des retraites et des pensions, la remise en ordre des classifications et des conditions d'avancement.

C'est aussi imposer aux sociétés minières de nouvelles mesures efficaces en matière de sécurité et de conditions de travail, car les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ont encore dangereusement progressé ces dernières années.

Embaucher de jeunes mineurs qualifiés.

L'âge moyen des mineurs de fer est beaucoup plus élevé que celui de la moyenne des salariés lorrains (malgré les nombreuses mises en préretraite intervenues ces dernières années), puisque l'embauche de jeunes mineurs est pratiquement stoppée depuis longtemps. Cette situation s'aggraverait encore dans les années à venir et servira de prétexte au patronat pour accélérer encore la liquidation des exploitations.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une politique de modernisation et de développement du bassin ferrifère lorrain, le Gouvernement doit imposer aux sociétés sidérurgiques et minières, dont il est l'actionnaire majoritaire, un plan de recrutement, de formation et d'embauche de jeunes mineurs de fer. C'est ainsi que s'impose la création, rapide, d'une section « mines de fer » dans un des lycées d'enseignement professionnel (L.E.P.) du bassin ferrifère (Landres ou Jarny par exemple), qui assurerait une formation à la fois générale et spécialisée pour des jeunes scolaires et des actions d'adaptation pour des jeunes chômeurs déjà titulaires d'un C.A.P. industriel.

Ces actions pourraient concerner également des jeunes gens titulaires de baccalauréats de technicien, d'un B.T.S. ou d'un diplôme d'I.U.T. industriel, pour pourvoir des postes de techniciens ou de cadres moyens.

Il faut, pour assurer l'avenir du bassin, recruter dans les cinq ans à venir au moins 500 jeunes ouvriers et techniciens des mines.

Satisfaire les revendications des veuves, des retraités, des mutilés.

Il faut contraindre les sociétés sidérurgiques et leurs filiales minières à satisfaire les légitimes revendications des « anciens » de la mine ou de leurs ayants droit (logement, indemnité de rattachement des pensions et retraites minières, régime de sécurité sociale minière, etc.).

Les actions menées à l'initiative de la C.G.T., à laquelle fait confiance la grande majorité des mineurs, ont montré que ceux qui ont peiné, et leurs familles, n'acceptent pas la dégradation de leurs conditions de vie.

Donner aux communes minières les moyens de vivre.

Les communes minières de Lorraine se débattent dans d'inextricables difficultés financières et budgétaires malgré les capacités et le dévouement de leurs élus. Pour celles qui ont encore une mine sur leur territoire, la redevance minière ne constitue qu'une part réduite de leurs recettes et la taxe professionnelle est insuffisante pour faire face à leurs obligations.

Quant aux communes dont l'exploitation minière a été arrêtée, elles sont au bord de la faillite ! Privées de recettes puisqu'elles sont devenues des communes sans activité économique (des « communes-dortoirs »), elles voient leur population à la fois vieillir et diminuer de 15 à 30 % en quelques années. A Mancieulles, à Hussigny-Godbrange, communes *assassinées* par le grand patronat, on ne désespère pas et on continue à lutter, mais dans des conditions de plus en plus difficiles.

Les élus communistes continueront à appuyer les revendications légitimes des municipalités qui exigent de l'Etat qu'il leur vienne en aide par des subventions qui compensent leurs pertes de recettes.

La « minette » : notre patrimoine.

Le minerai de fer de Lorraine est donc, pour la Lorraine et pour la France, une richesse à utiliser le plus complètement et le plus rationnellement possible. Tel est le sens de nos propositions.

Il n'est pas seulement dépassé, il est encore plus compétitif que par le passé, les hommes qui en assurent l'extraction comptent parmi les mineurs les plus qualifiés du monde.

Lorsqu'il est utilisé en Lorraine dans des installations de bon niveau technique, le minerai lorrain constitue un atout irremplaçable. L'amélioration des conditions de préparation du minerai, son enrichissement, permettraient de le rendre encore plus compétitif et plus efficace et même de l'utiliser en dehors de la Lorraine pour assurer une partie des besoins des usines du nord de la France.

La nécessité du juste retour.

Depuis leur création, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la C.E.E. ont servi, grâce à l'appui permanent des gouvernements français, de tous les partis à l'exclusion du parti communiste, d'instrument de démolition de la sidérurgie et des mines de fer françaises, ainsi d'ailleurs que de notre production charbonnière, au profit de la R.F.A.

De 1954 à 1978, la R.F.A. a reçu 31,5 % des prêts de la C.E.C.A., alors que la France en recevait 19,3 % (1). Encore cela ne fait-il pas apparaître que, pour la France, les prêts ont servi à la régression.

Ainsi de 1974 à 1982, les capacités de production sidérurgique de la R.F.A. passeraient de l'indice 100 à l'indice 111,1 tandis que celles de la France passeraient de 100 à 95,4, la Lorraine tombant pour sa part à 73,1... (1).

Pour les mines de fer, c'est encore plus net : R.F.A. et Grande-Bretagne ont obtenu plus des trois quarts des prêts, et la France moins d'un dixième (1).

La France ne tient la tête que pour un domaine : les aides à la « réadaptation » des travailleurs de la sidérurgie et des mines de fer, *c'est-à-dire les aides à la liquidation*, pour lesquelles elle a touché dix fois autant que la R.F.A. entre 1976 et 1978.

(1) Direction générale de la recherche et de la documentation de l'Assemblée des communautés européennes, 19 mai 1980.

Aujourd'hui, il faut exiger le juste retour. C'est d'autant plus justifié que le rapport du VIII^e Plan sur l'approvisionnement en matières premières déclare (p. 127) qu'une pénurie de minerais de fer pourra toucher le monde occidental dès 1984-1985 si les investissements nécessaires ne sont pas réalisés à temps.

Le Gouvernement français doit exiger immédiatement une aide communautaire pour l'enrichissement et le transport, afin que le minerai lorrain — ressource principale de la C.E.E. — puisse être utilisé dans de bonnes conditions, en premier lieu dans le reste de la France, et bien au-delà des usines lorraines.

Les objectifs de développement.

Le bassin ferrifère lorrain dispose encore, malgré les gâchis, de capacités de production importantes, estimées pour 1979 à environ 43 millions de tonnes annuelles. Contrairement aux objectifs de réduction du patronat, du Gouvernement français et de la C.E.E., il est nécessaire et possible d'atteindre dans les meilleurs délais une production de 42 millions de tonnes, pour revenir dès que possible aux 60 millions de tonnes annuelles, que le bassin lorrain a d'ailleurs déjà dépassés.

Un développement rationnel de la sidérurgie lorraine qui consomme à elle seule les deux tiers du minerai lorrain, un maintien relatif des exportations vers la Sarre et le Luxembourg, des livraisons aux usines françaises du Nord et la mise en route d'usines d'enrichissement permettront d'atteindre ces objectifs.

Les effectifs employés pourraient ainsi rapidement dépasser 6.500 personnes.

Mais, pour atteindre ces objectifs, une condition essentielle doit être remplie : le développement de la sidérurgie lorraine. Sans cela, le bassin ferrifère lorrain n'a pas de possibilités de croissance et son existence même sera mise en question. Une nécessité s'impose, une nationalisation intégrale de la sidérurgie et des mines de fer, qui fasse une large place à l'intervention des travailleurs à tous les niveaux.

C'est l'objet de propositions que le groupe communiste fait par ailleurs.

Aujourd'hui, l'urgence c'est d'empêcher un gaspillage dramatique des richesses lorraines ; sous le bénéfice de ces observations, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Le maintien en activité des mines de fer de Lorraine et la réouverture des mines récemment fermées sont indispensables à l'économie nationale et à l'indépendance de la France.

Avant même la nationalisation de la sidérurgie et des mines de fer, une convention entre les sociétés d'exploitation et le Gouvernement sera passée sur les bases suivantes :

Les mines de Mancieulles, Giraumont, Hussigny, Angevillers seront réouvertes dans un délai d'un an après l'adoption de la présente loi. Les décisions de fermeture anticipée des mines de Moutiers et de Dieulouard-Saizerais sont annulées.

Ces mesures permettront de produire dans les délais les plus brefs 42 millions de tonnes de minerai, pour atteindre ultérieurement 60 millions de tonnes.

Art. 2.

L'intérêt national exige que les sociétés sidérurgiques engagent les investissements nécessaires pour l'enrichissement du minerai. Une convention entre celles-ci et le Gouvernement prévoira la création, dans un délai de cinq ans après l'adoption de la présente loi, de cinq usines d'enrichissement de minerai à :

- Moyeuivre ;
- Hayange ;
- Longwy ;
- près de Piennes ;
- près de Jarny.

L'usine d'enrichissement de Metzange sera réouverte.

Art. 3.

Un code d'exploitation rationnelle du gisement pour mettre fin aux gaspillages sera établi entre le Gouvernement et les sociétés d'exploitation.

Le Gouvernement prendra des mesures pour que les tonnages de minerai enrichi qui ne sont pas consommés par la sidérurgie lorraine soient utilisés en France.

Art. 4.

Les comités d'établissement et d'entreprise seront habilités à contrôler la réalisation des objectifs ci-dessus définis, ainsi que tout usage de fonds publics par les entreprises visées par les articles premier et 2. Ils disposeront des informations nécessaires pour exercer ce droit.

Art. 5.

L'Institut de recherche de la sidérurgie (I.R.S.I.D.) procédera à une nouvelle évaluation des réserves, en particulier pour la partie ouest du bassin ferrifère entre Longuyon et Sarny.

Art. 6.

De manière à assurer l'embauche de jeunes mineurs ouvriers et techniciens qualifiés, une section « mines de fer » sera créée dans un des lycées d'enseignement professionnel du bassin ferrifère.

Art. 7.

L'Etat versera aux communes minières qui connaissent actuellement de graves difficultés financières des subventions spécifiques.

Art. 8.

Dans les trois mois suivant la promulgation de la présente loi, les sociétés minières et les syndicats les plus représentatifs établiront un statut de la profession portant notamment sur :

- la garantie de l'emploi ;
- le travail posté ;
- la durée et les conditions de travail et en particulier les cinq fois six heures par semaine, le droit à la retraite après trente ans d'exercice du métier ou la possibilité d'avoir un nouvel emploi à l'appui d'une formation professionnelle ;
- le rôle et les droits du délégué mineur.

Art. 9.

Le comité d'hygiène et de sécurité à compétence pour l'ensemble du personnel travaillant dans les sociétés minières qui comprend non seulement le personnel intermédiaire et intermittent, mais également le personnel des entreprises effectuant pour le compte de l'entreprise des travaux à l'intérieur de celle-ci.

Ses prérogatives sont étendues à l'ensemble des questions concernant :

- l'aménagement des postes et lieux de travail, et cela dès le stade des projets ;
- la formation pratique en matière de sécurité ;
- le droit d'investigation et d'enquêtes en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ;
- les conséquences sur l'environnement des nuisances, ainsi que de toutes les formes de pollution provoquées.

Art. 10.

Les comités et délégués à l'hygiène et à la sécurité devront recevoir obligatoirement toute information qu'ils demanderont pour évaluer les risques techniques ou toxiques et auront le droit de prendre toute initiative, démarche, visite, appel à des experts dans le cadre de leur mission. Le temps passé à ces activités sera rémunéré comme temps de travail.

Art. 11.

Les délégués à l'hygiène et à la sécurité disposeront du droit de faire obstacle à la mise en place ou de faire interrompre le fonctionnement de tout système ou outil de production dangereux pour les salariés. Ils devront alors faire un rapport au comité d'entreprise. La solution du problème interviendra soit par accord amiable entre la direction et le comité d'hygiène et de sécurité, soit par recours à l'inspection du travail.

Art. 12.

Dans les sociétés houillères les comités d'entreprise et d'établissement et les sections syndicales d'entreprise doivent être obligatoirement informés de façon claire et complète sur la gestion de l'entreprise. Ils doivent recevoir périodiquement et pouvoir consulter en permanence les documents essentiels de gestion : budgets et programmes d'implantations, d'investissements, de financement, de pro-

duction et de ventes, données sur les prix, les achats et les fournisseurs. Ils doivent accéder également aux documents concernant la politique du personnel : rémunération, durée et conditions de travail, mouvements de personnel. Ils disposent d'une heure payée par mois, prise sur le temps de travail, pour informer le personnel.

Art. 13.

Les comités d'entreprises sont habilités à demander à la direction de réexaminer, avant l'application, tout projet de restructuration, déplacement de personne, modification des conditions de travail, implantation, investissement, fusion, prise de participation, absorption.

Art. 14.

Le cancer bronchique du mineur de fer est reconnu comme maladie professionnelle.

Art. 15.

Les articles 158 *bis*, 158 *ter* et 209 *bis* du Code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal sont abrogés.